

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2010055

Signataire : ED/ES/JV

**OBJET :Extension de l'école maternelle Jean Perrin. Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°5. Autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le marché sur procédure adaptée du 26 octobre 2009, passé avec la société GENETON SAS ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°5 « Menuiseries intérieures »;

Vu l'article 20 du Code des Marchés publics ;

Vu le budget communal ;

Sur avis favorable de la Commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet d'avenant n°1 au lot n°5 « Menuiseries intérieures », relatif au marché d'extension de l'école maternelle Jean Perrin, passé avec la société GENETON SAS.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial des travaux de 87 639,02 € HT à 89 075,90 € HT (faisant ressortir une plus value de 1 436,88 € HT, soit + 1,64 %).

**AUTORISE** monsieur le maire, à le signer.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

**Séance du Conseil Municipal du 25/11/2010**

**N° 286-1**

**Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique**

**DACP**

**REF : DACP2010055**

**Signataire : ED/ES/JV**

**OBJET :Extension de l'école maternelle Jean Perrin. Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°10. Autorisation de signature**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le marché sur procédure adaptée du 27 octobre 2009, passé avec la société TELECOISE ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°10 « Electricité – Courants forts, courants faibles »;

Vu l'article 20 du Code des Marchés publics ;

Vu le budget communal ;

Sur avis favorable de la Commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet d'avenant n°1 au lot n°10 « Electricité – Courants forts, courants faibles », relatif au marché d'extension de l'école maternelle Jean Perrin, passé avec la société TELECOISE.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial des travaux de 67 824,70 € HT à 71 167,29 € HT (faisant ressortir une plus value de 3 342,59 € HT, soit + 4,93%).

**AUTORISE** monsieur le maire, à le signer.

Pour le Maire

L'adjoint délégué